

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	25
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 23 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : André GACHET, Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2023_01_01

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES FRANCAS.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le projet de convention d'accompagnement de l'action en direction des enfants et des adolescents de la commune de Saint-Romain-le-Puy pour l'année 2023 établi par l'association départementale des Francas de la Loire,

Considérant l'intérêt de bénéficier de divers services proposés par l'association départementale des Francas de la Loire pour le bon fonctionnement du centre de loisirs et du pôle jeunes,

Les modalités financières pour l'année 2023 restent identiques à celles de l'année 2022 :

- ✓ Le coût de l'accompagnement pour l'année civile est de 2 400 €,
- ✓ le coût de remboursement prévisionnel des salaires des animateurs est de 29 000 € pour les mercredis et l'ensemble des périodes de vacances scolaires,
- ✓ le coût annuel de l'adhésion est de 370 euros.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention à intervenir avec l'association départementale «les Francas de la Loire» jusqu'au au 31 décembre 2023,

-autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 25 janvier 2023
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :